

# Une série de leviers pour gagner en compétitivité

• La contribution de Jean-Luc Martinet

• L'industriel prône la création d'une quinzaine de zones de développement économique

«L'INVESTISSEMENT s'effectuera au Maroc si l'équation de la compétitivité y est favorable», soutient Jean-Luc Martinet, PDG du groupe Aixor et président d'honneur de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM). L'industriel a apporté sa contribution au débat sur un nouveau modèle de développement au Maroc. Sa présentation a été organisée par la Commission économique et financière de la Chambre, le mardi 23 octobre, au siège à Casablanca.

Si l'on veut qu'il y ait des industries, il faut en créer les conditions favo-

Benchmark de zones d'activité				
	Cas courant Maroc	Zone franche	Zone régionale de développement	Informel
Salaires minimum	Smig	Smig	Smig régional	En dessous du smig
Taille du marché	Faible	Forte	Moyenne	Faible
Energie	Prix Maroc	Prix Maroc	Prix international	Prix Maroc
IS	25/32%	0% Sans/ 8,75% 15 ans	3% CA	0%
Droits de douane import	0 à 30%	0%	0%	0%
TVA export	0%	0%	3%	0%
TVA locale	20%	20%	20%	0%
Dividendes	15%	0% (non résidents) / 7,75% (résidents)	0%	0%
Coût terrain industriel achat locatif	800/7.000 DH/m <sup>2</sup> 5DH/m <sup>2</sup> /mois	580/600 DH/m <sup>2</sup> 5,8 DH/m <sup>2</sup> /mois	- 3 à 5 DH/m <sup>2</sup> /mois	800/7.000 DH/m <sup>2</sup>
Intérêts/emprunts	5,5% / 13%	1%	1 à 5,5%	10% (estimation)

Source: Jean-Luc Martinet  
 La question de la pérennité des PME est un enjeu majeur pour l'économie marocaine. Pour Jean-Luc Martinet, ce n'est pas une décision ponctuelle ciblant des facteurs de production qui permettra de les développer. Il faudra un ensemble de décisions cohérentes pour atteindre cet objectif.

rables. S'il n'est pas possible d'agir sur l'ensemble du territoire, il est cependant possible de créer des aires protégées pour recréer les conditions propices à l'investissement et à la re-densification industrielle. C'est ce que Martinet appelle les zones régionales de développement économique. Ce sont en fait des zones franches d'activités spécifiques bénéficiant d'un statut particulier. La zone permettra l'implantation de toutes sortes d'entreprises, de la plus petite à la plus grande, quel que soit le secteur.

A travers ces zones, l'Etat lèvera les freins à l'investissement en s'attaquant à une série de paramètres ou de facteurs de distorsion entre les économies marocaine et européenne, notamment la taille du marché, la fiscalité, les taux de financement, le coût du foncier, de l'emploi et de l'énergie, la qualité de la formation des salariés, le code du travail, les charges sociales ou encore la relation avec l'administration... «On ne va pas pouvoir tout traiter d'un seul coup. Cependant, même si l'on est défavorable sur certains facteurs, on fera en sorte de compenser par d'autres, de manière à ce que le prix de revient sur ces zones soit comparable à ce qu'on obtient ailleurs», explique Martinet. Il va sans dire que cette dernière décennie n'a pas enregistré suffisamment de création d'emplois pour compenser l'arrivée sur le marché des jeunes générations. D'où les fortes proportions du taux de chômage et les tensions sociales qui s'ensuivent. Ceci, alors que les zones franches étrangères sont un succès et ont vu l'implantation de nouvelles sociétés créatrices d'emplois.

des entrepreneurs nationaux, pour permettre la pérennité de son système industriel. Avec 230.000 personnes/an sortant de la population active (plus de 60 ans), l'économie marocaine ne crée pas assez d'emplois pour absorber la population en âge de travailler (580.000/an). D'où un accroissement net de 350.000 personnes/an. En fait, ce sont les entreprises marocaines qui ont vu leurs effectifs se réduire. Permettre l'implantation de nouvelles zones d'activité, où les entreprises bénéficieraient de conditions particulièrement attractives, réduira certainement les avantages de l'informel. Selon le HCP, cette dernière décennie a vu le développement de l'informel et la réduction des unités structurées. L'informel représenterait environ 45% de la valeur ajoutée nationale. Cela provoque forcément des distorsions de la concurrence préjudiciable aux entreprises structurées et réduit les recettes de l'Etat.

Les zones d'activité devront être réparties sur la totalité du territoire pour équilibrer la répartition de la richesse. Le PDG d'Aixor préconise la création d'une quinzaine de zones régionales de développement économique à proximité de villes à développement intermédiaire, afin d'éviter les concentrations ingérables. Le monde rural représente encore 39% de la population. A l'avenir, elle va s'urbaniser. Si rien n'est fait pour éviter l'exode rural, elle risque de venir grossir les villes les plus importantes, créant ainsi des habitats insalubres qui seront, du fait de la concentration, de plus en plus difficiles à maîtriser. □

M.Ko